



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
02.06.2010 Bulletin 2010/22

(51) Int Cl.:
A61G 7/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **08291112.4**

(22) Date de dépôt: **26.11.2008**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT
RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA MK RS

(71) Demandeur: **Fraisse, Nicole**
92400 Courbevoie (FR)

(72) Inventeur: **Fraisse, Nicole**
92400 Courbevoie (FR)

(54) **Lit modulable pour personne immobilisée ou incontinente**

(57) Ce dispositif vise à permettre à une personne immobilisée d'éliminer les matières et urines sans manipulations corporelles. Il apporte un maximum de confort à la personne alitée, tout en évitant certains efforts nocifs pour le dos des auxiliaires médicaux ou de vie. Il peut être utilisé en établissements hospitaliers, maisons de retraite ou convalescence, ou à domicile.

Ce dispositif peut faire l'objet d'une fabrication spéciale ou d'une adaptation sur une base de lit existant déjà. Il s'agit d'un lit comportant un sommier en deux parties (1 & 2)) et un matelas également en deux parties

indépendantes l'une de l'autre (3 & 4). Lors de l'utilisation, l'ensemble supérieur sommier/matelas (1 & 3) solidaires l'un de l'autre est inclinée ; la base du lit est équipée de glissières latérales (6 & 7) permettant de créer un espace (8) entre les deux ensembles, au niveau du bassin de la personne alitée, par glissement de la partie sommier/matelas (2 & 4) qui est ensuite relevée.

Les déchets éliminés sont recueillis dans un récipient (11) coulissant sur des glissières transversales (9 & 10), sous l'espace créé par la séparation des deux parties sommiers-matelas 1-3 et 2-4.

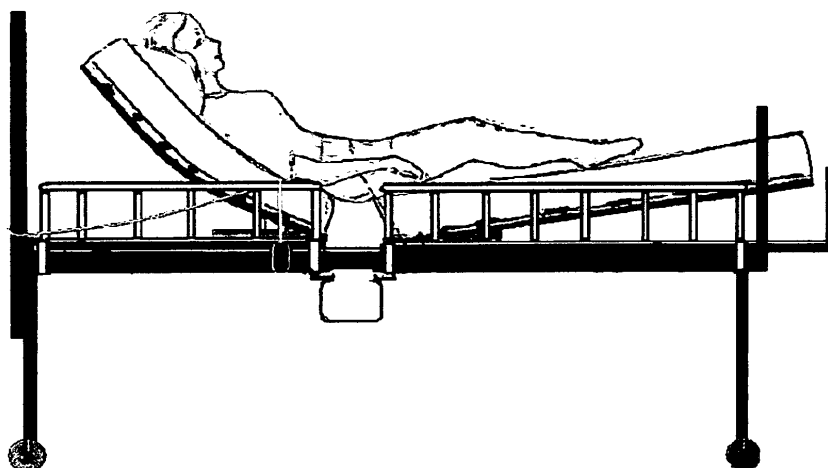


FIG 1

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif devant permettre à une personne alitée d'effectuer ses besoins sans faire appel à un tiers, et d'éviter l'utilisation malaisée d'un bassin.

[0002] Depuis plus d'un siècle la technique a tenté de trouver des solutions aux problèmes engendrés par l'alitement constant de certains malades. Elles ont eu pour but d'apporter un soulagement tant au niveau des souffrances et l'inconfort subis par le malade, que de rendre la tâche plus aisée pour les soignants. D'où parfois certaines redites dans les arguments développés par les déposants de projets pour obtention d'un brevet, y compris pour le présent dépôt.

[0003] De façon habituelle, les lits médicalisés permettent à un malade d'avoir la position allongée, ou semi allongée ou assise. Quand la personne alitée doit satisfaire à ses besoins naturels, elle doit faire appel à une tierce personne pour lui passer un bassin. Celui-ci doit être glissé sous le malade, qui ensuite devra faire de nouveau appel au tiers pour enlever celui-ci. D'autre part, les assistants de vie ou soignants sont souvent victimes de mal de dos suite à la manipulation des patients, pour les soulever lors de la mise en place ou de l'enlèvement du bassin.

[0004] La particularité de l'invention présentée réside en ce que le dispositif peut être adapté à des structures existant déjà. La « structure » correspond à ce qui peut être dénommé « bois de lit », ou « cadre de lit » en matière de lits médicalisés qui sont souvent métalliques.

[0005] Le dispositif présenté est un lit qui doit permettre à une personne immobilisée d'éliminer matières et urines sans manipulations corporelles. Il pourra faire l'objet d'une fabrication spéciale ou d'une adaptation sur une structure de base existant déjà.

[0006] L'invention présentée permet au patient de satisfaire à ses besoins naturels dans une position confortable et favorisant l'élimination. Elle permet aussi de procéder à sa toilette dans les mêmes conditions. Elle présente aussi des avantages certains sur le plan de l'ergonomie.

[0007] Plus précisément, l'invention propose un lit dont le sommier et le matelas sont en deux parties pouvant être relevées indépendamment l'une de l'autre. La séparation entre les éléments se situe au niveau des fessiers de la personne allongée. A ce niveau, le lit est équipé d'un récipient qui recueillera les déchets.

[0008] Le système d'ouverture dans l'axe du corps permet de maintenir les lombaires et les jambes, évitant ainsi la position cambrée inconfortable génératrice de souffrances lors du placement d'un bassin sous le corps.

[0009] Le transit d'une personne alitée est faible. L'inclinaison simultanée des jambes et du buste, adaptée à la morphologie du patient, et qui s'opère en douceur, provoque un faible appui qui se fait naturellement sur le bas ventre, favorisant ainsi l'élimination.

[0010] Le corps est libre et équilibré dans sa flexion.

Le changement de position se fait sans efforts et contractions musculaires. Les bandes latérales souples reliant les deux éléments du matelas maintiennent constamment le bassin du patient.

[0011] Les changements de positions des divers éléments étant motorisés, le corps du patient toujours maintenu, ce lit peut être utilisé par les soignants, même avec un patient somnolent.

[0012] Le personnel soignant, peut agir seul, une deuxième personne n'est plus nécessaire pour

- soulever le malade
- faire les soins au malade et sa toilette
- changer la literie

[0013] Les efforts pour soulever un malade et placer le bassin sous celui-ci ne sont plus nécessaires.

[0014] Avec la motorisation, les commandes étant accessibles, le récipient étant bien en place sous le lit, un patient conscient peut parfaitement utiliser seul les fonctions de ce lit.

[0015] Ce lit est parfaitement utilisable pour un patient ayant un membre en surélévation constante avec potence.

[0016] En raison du faible débattement des parties modulables, il n'occupe pas un espace nettement plus grand qu'à l'ordinaire ; une implantation dans un emplacement plus grand n'est donc pas nécessaire.

[0017] Ce projet, malgré une désignation proche d'inventions existantes, présente un nombre de différences justifiant son caractère de nouveauté.

[0018] La base du lit -200cmx90cm- est à hauteur variable -50cm à 90cm- électrique à croisillons ou sur vérins, en tube ou dans les matières nouvelles répondant aux normes de solidité et d'usure, avec quatre roues, un freinage centralisé, une roue directionnelle.

[0019] La base du lit présente une particularité en ce qu'il doit être prévu :

- deux glissières latérales qui accueilleront la partie « jambes » du sommier
- deux glissières transversales situées au niveau du bassin de la personne allongée.
- deux dégagements :

a) le premier au pied du lit pour que le glissement horizontal du sommier décrit ci-dessous puisse s'effectuer

b) le second sur les côtés latéraux pour permettre la récupération du récipient.

[0020] Le sommier est à lattes et composé de deux sections indépendantes correspondant la première au tronc, la seconde aux jambes. La partie concernant les « jambes » se déplace horizontalement sur une glissière provoquant ainsi un espace entre les deux parties du lit. Cet espace doit permettre à la personne alitée de satisfaire à ses besoins naturels sans être manipulée ou sou-

levée.

[0021] Les deux parties peuvent être relevées indépendamment l'une de l'autre, afin de permettre la meilleure position possible en fonction de la morphologie et du handicap.

[0022] Le relève buste et le relève jambes sont électriques avec télécommande.

[0023] Le matelas est également conçu en deux parties de même longueur que le sommier. Les deux parties sont reliées entre elles, de chaque côté par un élément plat élastique. La structure permettant souplesse et confort est déterminée avec le fabricant en fonction des caractéristiques de la demande et des possibilités matérielles. Les matières nouvelles dites « écologiques » sont favorisées. Les housses protectrices de format adapté aux matelas sont en fibre imperméable et il peut être adjoind des dispositifs contre les escarres existants ou nouveaux.

[0024] Le récipient est en matière synthétique résistante - Une gorge cerclée devra permettre le déplacement sur la glissière. Les poignées sont en creux ou en relief.

[0025] Sur les schémas annexés les différentes parties sont désignées sous les références suivantes :

- 1- partie du sommier correspondant à la partie de matelas soutenant le haut du corps
- 2- partie du sommier correspondant à la partie de matelas soutenant le bas du corps
- 3- partie du matelas soutenant le haut du corps
- 4- partie de matelas soutenant le bas du corps
- 5- base du lit
- 6 et 7 - Glissières latérales
- 8 - Espace créé par l'écartement des deux parties de sommier et matelas
- 9 et 10 - glissières transversales
- 11- Récipient

[0026] L'invention sera mieux comprise à l'aide d'un exemple détaillé ci après, en référence aux figures qui représentent respectivement :

- en figure 1 - un exemple du lit selon l'invention en position d'utilisation
- en figure 2 - l'exemple du lit selon la figure 1, hors utilisation, en vue latérale
- en figure 3 - l'exemple du lit en position de relève-buste actionné et relève-jambe tiré horizontalement : L'ensemble 1 / 3 du lit est relevé et incliné selon la position la mieux adaptée pour le confort du malade. Un espace 8 est créé en tirant l'ensemble 2 / 4, monté sur des glissières 6 / 7
- en figure 4 - l'exemple de lit relève buste et relève jambes en position haute : Une fois l'espace créé, la partie 2 / 4 est relevée selon la morphologie du patient ou son handicap. En figure 5 et 5b, des vues supérieures du lit en position tirée, mettant en évidence le système de récupération actionné lit ouvert

ou fermé : Après utilisation, le récipient destiné à recevoir les déchets, installé sur une glissière transversale, est enlevé par l'auxiliaire de vie.

Revendications

1. Dispositif visant à permettre à une personne immobilisée dans un lit médicalisé avec fonctions motorisées d'éliminer les matières et urines sans manipulations corporelles **caractérisé en ce qu'il** est constitué d'un lit comportant un sommier en deux parties (1-2) et également un matelas en deux parties (3-4) indépendantes l'une de l'autre, la base de lit (5) étant équipée de glissières latérales (6-7) permettant de créer un espace (8) entre les deux parties indépendantes du sommier et du matelas, et de glissières transversales (9-10) sur lesquelles s'adapte un récipient (11) pour recueillir les déchets.
2. Dispositif selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** la base de lit comporte deux glissières latérales qui accueillent la partie « jambes » du sommier et deux glissières transversales ainsi que deux dégagements, le premier au pied du lit pour que le glissement horizontal du sommier puisse s'effectuer et le second sur les côtés latéraux pour permettre la récupération du récipient
3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** le sommier est composé de deux sections indépendantes correspondant la première au tronc, la seconde aux jambes, les deux parties étant relevées indépendamment l'une de l'autre.
4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** les deux parties de matelas sont conçues de longueur correspondante à celle des deux parties du sommier, les deux parties de matelas étant reliées entre elles, de chaque côté, par un élément élastique:
5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** le récipient devant recueillir les déchets est en matière synthétique avec une gorge cerclée qui permet le déplacement sur la glissière, les poignées étant en creux ou en relief.

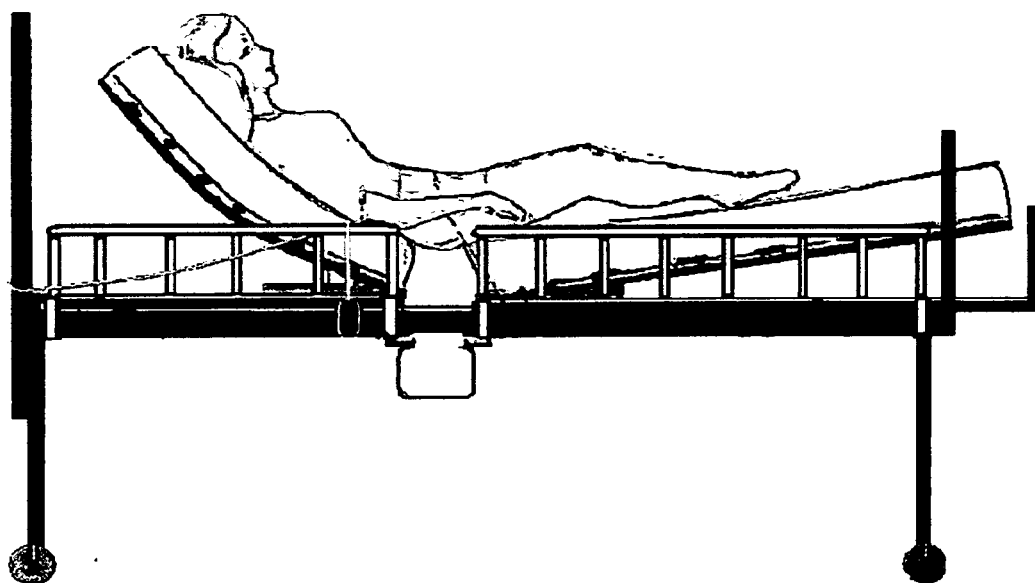


FIG 1

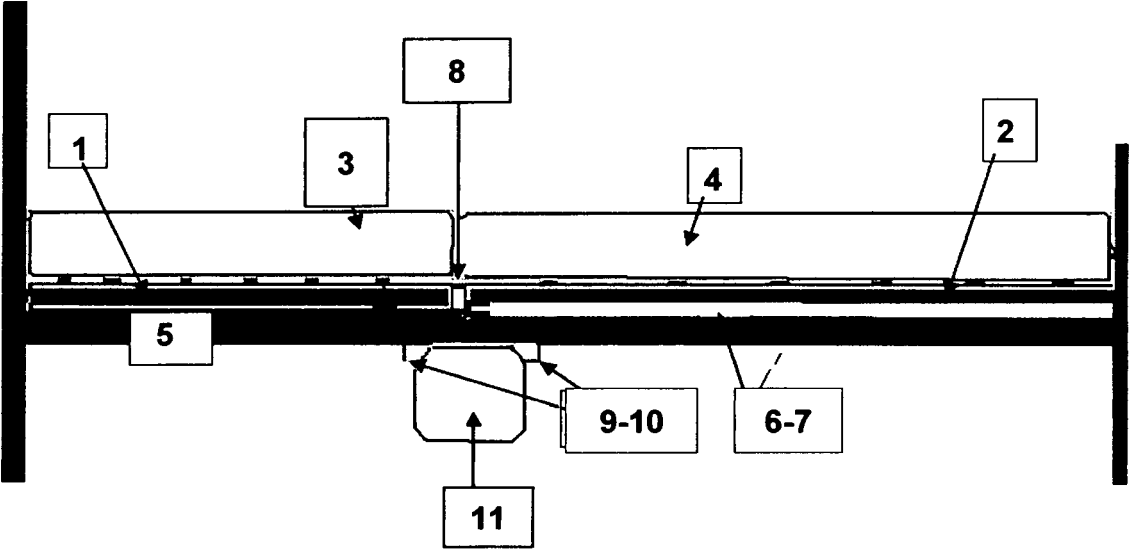


Fig.2

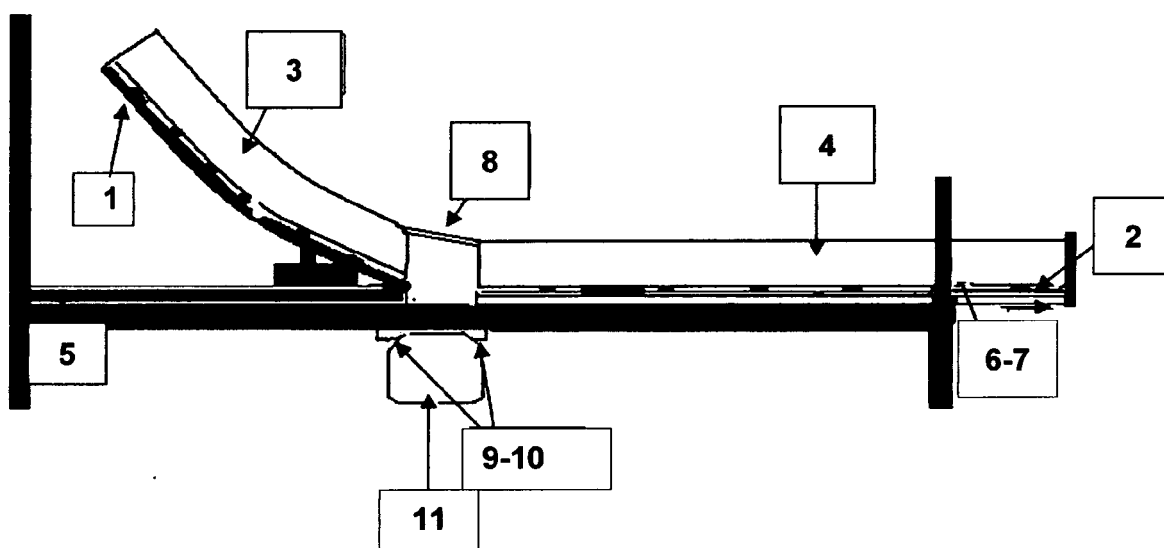


Fig.3

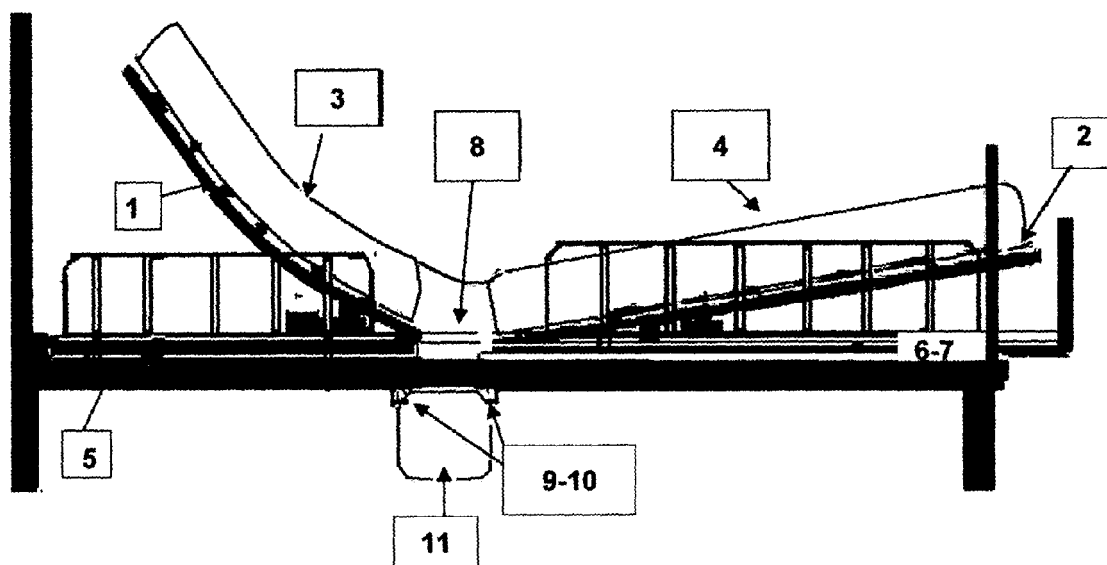


Fig.4

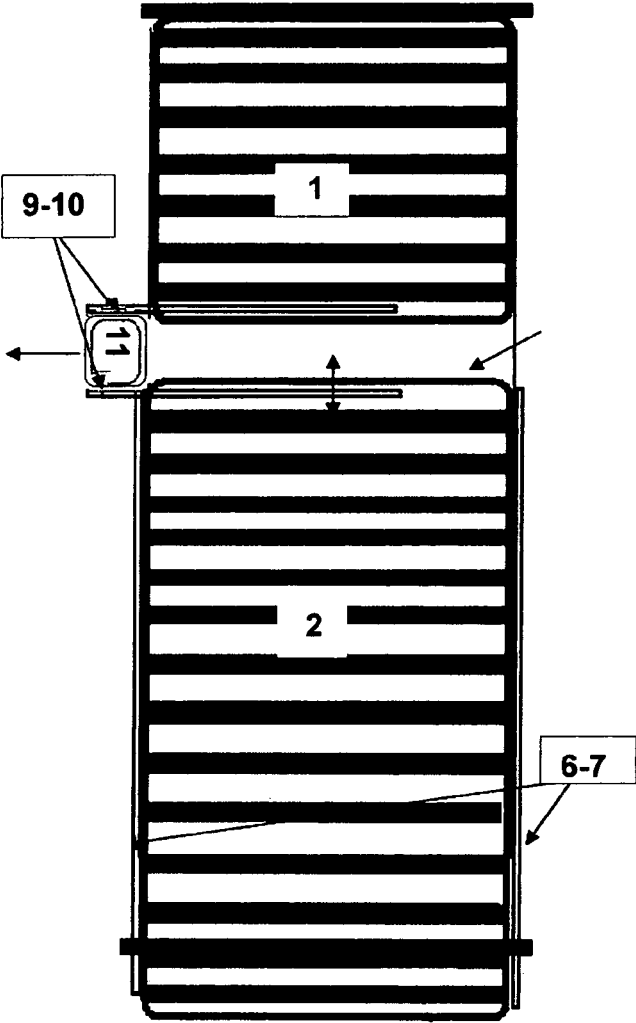


Fig.5

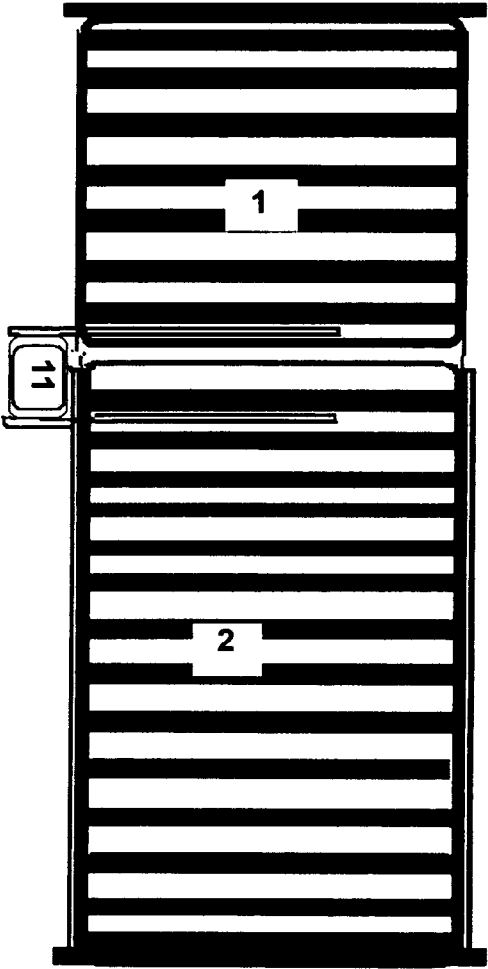


Fig.5 b



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 08 29 1112

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 5 729 849 A (GARAKANI MOJTABA [US]) 24 mars 1998 (1998-03-24) * colonne 6, ligne 66 - colonne 7, ligne 39; figures 4-6 *	1,4,5	INV. A61G7/02
X	US 2008/229502 A1 (JOHNSON WILLIAM [US]) 25 septembre 2008 (2008-09-25) * alinéas [0024], [0025], [0030]; figures 1-4 *	1,2	
A	US 6 295 666 B1 (TAKAURA KIYOSHI [JP]) 2 octobre 2001 (2001-10-02) * le document en entier *	1-5	
E	FR 2 917 289 A (FRIBOULET NICOLE EP FRAISSE [FR]) 19 décembre 2008 (2008-12-19) * le document en entier *	1-5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A61G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		23 avril 2009	Godot, Thierry
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 08 29 1112

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

23-04-2009

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5729849	A	24-03-1998	AUCUN	
US 2008229502	A1	25-09-2008	AUCUN	
US 6295666	B1	02-10-2001	JP 4210721 B2	21-01-2009
			JP 2000140036 A	23-05-2000
FR 2917289	A	19-12-2008	AUCUN	

EPO FORM P0450

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82